



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

APR 15 1983

UN/SA COLLECTION

A/38/151  
S/15696  
11 avril 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Points 62 et 66 de la liste préliminaire\*  
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 8 avril 1983 adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats Membres du Pacte de Varsovie, qui s'est tenue à Prague les 6 et 7 avril 1983, il a été décidé que la République socialiste tchécoslovaque, en tant que pays hôte de la réunion, ferait le nécessaire pour que le texte du communiqué final, adopté à l'issue de la réunion, soit distribué comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies.

D'ordre du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque et au nom des Etats parties au Traité de Varsovie, je vous transmets donc ci-joint le texte du communiqué final adopté à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie tenue à Prague le 7 avril 1983, et je vous serais obligé de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 62 et 66 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la République  
socialiste tchécoslovaque auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Stanislav SUJA

\*A/38/50.

Annexe

COMMUNIQUE

PUBLIE A L'ISSUE DE LA REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES  
AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS PARTIES AU TRAITE DE VARSOVIE

Le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle conclu à Varsovie, s'est réuni en session ordinaire les 6 et 7 avril 1983, à Prague.

Ont participé à la réunion : M. P. Mladenov, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie; M. F. Puja, ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise, M. O. Fischer, ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, M. S. Olszowski, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, M. S. Andrei, ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, M. A. A. Gromyko, premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS et ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et M. B. Cnouvek, ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque.

Les participants à la réunion, ont procédé à un échange de vues et d'informations sur l'évolution de la situation en Europe - dans le contexte plus vaste des conditions générales dans le monde - au cours de la période qui s'est écoulée depuis la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à Prague. Ils ont examiné les questions relatives à la mise en oeuvre des propositions et décisions formulées par le Comité consultatif politique en vue d'écartier la menace d'une guerre nucléaire, de poursuivre et d'approfondir le processus de détente, de résoudre les problèmes de désarmement, de renforcer la sécurité internationale et de développer la coopération sur le continent européen et dans le monde entier.

1. Au cours de l'échange de vues, on a constaté que l'évolution de la situation confirmait pleinement la justesse de l'analyse de la conjoncture internationale, présentée dans la déclaration politique de Prague et donnait encore plus d'actualité aux propositions qui y étaient énoncées. Le monde a vu dans ces propositions un moyen réaliste d'éviter la catastrophe nucléaire et un appel à une large coopération internationale en vue de préserver la vie sur Terre.

Les participants à la réunion ont souligné l'importance de la conclusion dégagée à la réunion du Comité consultatif politique : le maintien de la paix dépend avant tout de l'esprit de coopération, de la cohésion et de la persévérance dans l'action des forces de paix - qui sont aujourd'hui plus puissantes que les forces de guerre. Ils ont constaté que cette action devenait de plus en plus vigoureuse. La septième conférence au sommet des pays non alignés, tenue à New Delhi, avait joué un rôle important à cet égard.

En même temps, les participants ont souligné que la situation internationale restait complexe et tendue. On assiste à une nouvelle escalade de la politique impérialiste, notamment de l'impérialisme américain, de la politique de force et de

la confrontation, d'atteinte à l'indépendance nationale et à la souveraineté des Etats, de renforcement et redistribution des "sphères d'influence", d'aggravation des conflits existants et de fomentation de nouveaux conflits. La poursuite de l'accumulation des armements est lourde de conséquences graves et la récente relance de la course aux armements nucléaires est particulièrement dangereuse. La crise économique ne cesse de s'aggraver, elle affecte de nombreux Etats, elle accentue l'écart entre les niveaux de développement économique et les obstacles à une solution se multiplient.

Les Etats représentés à la réunion se sont inquiétés des conséquences négatives sur le climat politique, la détente et la coopération en Europe de la résurgence des tendances revanchistes en République fédérale d'Allemagne. Ils ont souligné que le strict respect des réalités politico-territoriales de l'Europe d'aujourd'hui était l'une des principales garanties du maintien de la paix et de la sécurité sur tout le continent.

Compte tenu de la tournure que prenaient les événements, les Etats représentés à la réunion ont considéré que tous les Etats avaient le devoir de tout mettre en oeuvre pour enrayer l'évolution dangereuse actuelle, revenir sur la voie de la détente et de la coopération mutuellement avantageuse, trouver une solution aux problèmes urgents de la limitation et de la réduction des armements, notamment des armes nucléaires, et permettre le règlement pacifique des situations conflictuelles. A cet égard, les participants à la réunion ont estimé qu'il importait au plus haut point de maintenir et développer le dialogue politique à tous les niveaux entre les Etats, sur les problèmes les plus aigus qui se posaient en Europe et dans le monde. Conformément au mandat que leur avait confié le Comité consultatif politique, ils ont envisagé les actions à prendre propres à mettre en oeuvre les propositions et décisions contenues dans la déclaration politique de Prague, ainsi que diverses mesures concrètes dans le cadre des négociations avec les Etats membres de l'OTAN et d'autres Etats relatives aux problèmes fondamentaux du renforcement de la paix, du désarmement et de la sécurité en Europe et dans le monde.

2. Au cours de la réunion, on s'est intéressé tout particulièrement aux mesures destinées à empêcher l'intensification de la course aux armements nucléaires sur le continent européen, qui est lourde de conséquences dangereuses pour l'Europe et aggrave la menace de guerre. Ce problème revêt une actualité d'autant plus aiguë que les négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe continuent à marquer le pas, alors que les préparatifs en vue du déploiement en Europe occidentale, dès la fin de cette année, de nouveaux missiles américains à moyenne portée se poursuivent.

Les Etats parties au Traité de Varsovie pour leur part, ont réaffirmé leur volonté de libérer totalement l'Europe de l'armement nucléaire à portée moyenne et tactique et se sont déclarés prêts à apporter leur concours aux efforts déployés en ce sens.

Désireux de faire un pas décisif dans cette direction, ils se sont résolument prononcés pour une réduction radicale du nombre des armes à moyenne portée en Europe sur la base du principe de l'égalité et du maintien de la sécurité.

A cet égard, ils rappellent les propositions présentées dans la déclaration politique de Prague, et notamment, les propositions soviétiques du 21 décembre 1982 et attendent une réponse constructive, qui permettrait aux négociations de Genève de déboucher sur des accords positifs. Le problème des armes nucléaires de moyenne portée en Europe doit être réglé de manière à exclure le déploiement des nouveaux missiles américains de cette catégorie et à assurer le maintien de l'équilibre militaire et stratégique à des niveaux de plus en plus bas.

3. Les ministres ont examiné la question des mesures supplémentaires qui permettraient de donner suite à l'importante initiative commune lancée dans la Déclaration politique de Prague, en ce qui concerne la conclusion d'un traité qui serait ouvert à la signature de tous les Etats, sur le non-recours mutuel à la force militaire et le maintien de relations pacifiques entre les Etats de Varsovie et les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Ils ont noté que, comme l'ont montré notamment les contacts et consultations entre leurs Etats et d'autres Etats, cette proposition a suscité un vif intérêt dans de nombreux pays du monde, aussi bien au niveau des gouvernements que parmi le public informé.

Les participants à la réunion ont noté que les Etats membres de l'OTAN - qui sont les premiers intéressés - ont l'intention d'examiner cette proposition. Ils ont exprimé l'espoir que ces pays adopteront une position constructive en ce qui concerne la conclusion d'un traité en ce sens.

De leur côté, les Etats présents à la réunion se déclarent disposés à contribuer par tous les moyens à l'étude de cette proposition et à procéder, avec tous les pays intéressés, à un échange de vues sur ses divers aspects, notamment en ce qui concerne la terreur et la portée des obligations découlant du traité et leur rapport avec les obligations découlant de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et d'autres traités et accords bilatéraux et multilatéraux, ainsi que la coopération en matière de respect des obligations découlant du traité.

A ces fins, les participants à la réunion jugent utile et souhaitable de poursuivre les contacts bilatéraux avec les Etats membres de l'OTAN et d'autres Etats, compte tenu également de la possibilité d'examiner les questions pertinentes sur une base multilatérale au niveau et selon les modalités qui rencontreront l'agrément de tous.

4. Un échange de vues a également eu lieu à la réunion sur les moyens de mettre en oeuvre la proposition, énoncée dans la Déclaration politique de Prague, tendant à entamer sans délai des négociations directes entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN en vue de convenir de ne pas accroître les dépenses militaires, puis de les réduire en pourcentage ou en termes absolus. Les participants à la conférence se sont prononcés en faveur de la conclusion d'un accord sur cette question.

Les participants à la réunion ont exprimé leur conviction que la solution de cette question contribuerait efficacement à faire cesser la course aux armements et à amorcer le désarmement, les ressources ainsi libérées pouvant être consacrées au développement économique et social, notamment des pays en développement.

Les participants à la réunion ont souligné qu'étant donné l'aggravation des tensions internationales, il est particulièrement important que leur appel soit entendu positivement par les Etats membres de l'OTAN et que les négociations sur la stabilisation et la réduction des dépenses militaires commencent sans plus de délai.

5. A propos des négociations de Vienne, les participants à la réunion ont énoncé la position de leurs Etats au sujet de la nécessité de mettre en oeuvre des mesures effectives de réduction des forces armées et des armements en Europe centrale; ils ont affirmé également qu'ils étaient disposés, compte tenu de l'objectif énoncé dans la Déclaration politique de Prague, à rechercher sans délai un accord sur ce sujet.

Ils ont rappelé les propositions de leurs pays tendant à une réduction substantielle des forces armées et des armements dans cette région, notamment la proposition fondée sur une approche nouvelle, qui a été formulée par les Etats socialistes ayant participé directement aux négociations du 17 février 1983 : des effectifs actuels des troupes des pays membres du Traité de Varsovie et de l'OTAN en Europe centrale ne devrait pas empêcher la conclusion d'un accord sur la question.

L'espoir a été exprimé que ces efforts ouvriront la voie à une réduction réelle de la tension militaire sur le continent et que, grâce à la coopération active de toutes les parties, les négociations pourront aboutir dans un avenir très proche.

6. Les participants à la réunion ont pris note de l'intérêt et de l'accueil favorable qu'a rencontrés dans plusieurs pays européens la proposition formulée dans la Déclaration politique de Prague en ce qui concerne l'élimination des armes chimiques. Ils continuent de penser que le problème de la prévention de la guerre chimique serait réglé définitivement par l'interdiction et l'élimination des armes chimiques à l'échelle mondiale et c'est précisément l'objet des négociations en cours au Comité du désarmement à Genève. Il serait utile de prendre parallèlement des mesures dans le même sens au niveau du continent européen.

Les Etats représentés à la réunion sont prêts à nouer des contacts avec les autres Etats intéressés pour examiner conjointement les questions pratiques liées à l'élimination des armes chimiques en Europe, notamment en ce qui concerne l'ampleur et l'échellonnement des mesures à prendre, la nature des obligations et la vérification.

7. Les participants à la réunion estiment que la création dans les différentes parties du continent européen, notamment dans le nord et dans les Balkans, de zones exemptes d'armes nucléaires contribuerait efficacement à éliminer la menace nucléaire sur le continent. La proposition tendant à créer dans la partie de l'Europe où la concentration des forces armées et des armements est particulièrement élevée une zone exempte d'armes nucléaires tactiques va également dans ce sens. Les participants à la réunion ont noté l'intérêt croissant des peuples européens pour les propositions relatives à la création de zones dénucléarisées et se sont prononcés en faveur de négociations sur cette question entre les parties intéressées.

8. Faisant le point des négociations de Madrid entre les représentants des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les ministres ont souligné la nécessité de s'attacher, au cours d'importante phase actuelle, à parvenir dans les meilleurs délais à un accord sur un document final complet et équilibré. Quant à la teneur exacte de ce document, il a été souligné que les Etats représentés à la réunion resteraient fidèles à leur position constructive, telle qu'elle est exposée dans la Déclaration politique de Prague.

Les représentants à la réunion ont estimé qu'il existait à l'heure actuelle des possibilités de mener à bien les travaux d'élaboration du document final de la rencontre de Madrid, notamment en ce qui concerne la convocation d'une conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. A cet égard, ils ont procédé à un échange de vues sur un projet révisé de document final présenté par les Etats neutres et non alignés le 15 mars 1983.

Ils ont réaffirmé que leurs pays étaient favorables à ce que la prochaine réunion des représentants des Etats parties à la Conférence européenne se tienne à Bucarest.

Au cas où les travaux d'élaboration du document final aboutiraient, les Etats représentés à la réunion seraient prêts à considérer favorablement la proposition formulée par certains participants à la rencontre, tendant à faire adopter ce document par les ministres des affaires étrangères.

Les Etats participant à la réunion ont exprimé leur ferme conviction que toutes les conditions nécessaires pour que les Etats et les peuples d'Europe vivent dans un climat de paix, de sécurité et de coopération étaient encore réunies. Cela dépend avant tout des efforts des Etats européens eux-mêmes.

La réunion s'est déroulée dans un esprit d'entière compréhension mutuelle et les Etats qui y étaient représentés ont fait preuve d'une volonté commune d'intensifier encore leurs efforts dans la lutte pour la paix et la détente en Europe et dans le monde entier. Ils demeurent disposés à examiner dans un esprit constructif les propositions d'autres Etats visant à atteindre les mêmes objectifs.

La prochaine réunion du Comité des ministres des affaires des Etats parties au Traité de Varsovie aura lieu en octobre 1983 à Sofia.

-----